



2^{ème} concours de photographie

Dimanche 07 juillet 2024

Bulletin d'inscription

Nous serions heureux de vous convier à notre 2^{ème} concours de photographie organisé sur le site remarquable du château de La Durbelière qui aura lieu le dimanche 07 juillet 2024 à Saint Aubin de Baubigné, commune associée de Mauléon (79700).

Ce concours est doté de deux prix d'une valeur de 150 €, attribués par un jury et par les visiteurs du site. La remise des prix aura lieu le dimanche 07 juillet 2024 à partir de 18 heures sur le site du château.

L'inscription est gratuite mais doit être envoyée impérativement avant le 31 mai 2024, dûment complétée, accompagnée du règlement signé et de la photographie par mail.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email : Tél :

ASSOCIATION LA DURBELIERE

Courrier concours : 41 rue du Vieux Moulin
Saint-Aubin-de-Baubigné, 79700 Mauléon

Contact : Artethistoire@ladurbeliere.fr

Site : ladurbeliere.fr

facebook/Instagram associationladurbeliere



Règlement du concours - Photographie

ART.01 - Le concours de photographie de La Durbelière est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels.

ART.02 - L'œuvre doit respecter le thème de l'année, à savoir figurer une « **bizarrierie de la nature** ». et doit être accompagnée d'une localisation et d'un commentaire, la date est facultative.

ART.03 - Toutes les techniques et qualités sont admises : Noir et blanc/couleurs, sans effets autres que formatage, contraste, luminosité. Aucun filigrane ni signature. Aucune date de prise de vue n'est exclue.

ART.04 - Les œuvres doivent être envoyées au format JPEG à l'adresse **artethistoire@ladurbeliere.fr**. Elles devront être de qualité et définition suffisantes pour être imprimées en format 20x30cm.

ART.05 - L'inscription au concours est **gratuite**.

ART.06 - Chaque participant pourra envoyer 1 ou 2 œuvres avant le 31 mai 2024. Chaque envoi devra être accompagné d'un bulletin d'inscription et du présent règlement, renseigné et signé comme indiqué.

ART.07 - Une sélection sera effectuée par le jury sur l'ensemble des envois et exposée au public le 07 juillet 2024, à l'occasion de la journée estivale à La Durbelière. Les œuvres sélectionnées sont numérotées de façon aléatoire pour préserver l'anonymat de leur auteur. Elles seront imprimées et mises en valeur par l'Association.

ART.08 - L'exposition est ouverte au public à partir de 10h00 (Heure de début des votes).

ART.09 - La remise des prix a lieu le 07 juillet 2024 à 18h00. Les décisions du Jury sont sans appel.

ART.10 - Les auteurs des œuvres acceptent d'abandonner leurs droits au profit des partenaires ou de l'association La Durbelière.

ART.11 - Les œuvres primées sont acquises aux sponsors des prix attribués dont l'Association.

ART.12 - Les tirages des autres œuvres participant au concours seront vendues au profit de l'Association après la proclamation du palmarès.

ART.13 - Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix.

ART.14 - L'association La Durbelière se réserve le droit de modifier les lieux de l'exposition si elle juge que les conditions ne sont pas remplies pour son bon déroulement.

ART.15 - L'association La Durbelière se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix si les conditions le réclament.

ART.16 - Les clichés photographiques et images vidéo pris à l'occasion de cette journée, en vue de sa promotion, sont réputés libres de droit.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :